## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

En exercice : 15	<u>Présents votants</u> : 14	<u>Pour</u> : 14+1 procuration	Abstention : 0	<u>Contre</u> : 0
------------------	------------------------------	-----------------------------------	----------------	-------------------

L'an deux mille vingt-quatre le 26 février à 20 heures 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 20 février 2024 CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

ARLOT- PELLEVOISIN Cindy	POUR	JULIEN Monique	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
BAZINET Bernard	POUR	MATHIS Franck	POUR	PIALHOUX Laurent	<u>Absent</u>
DAGNAS Delphine	POUR	MARENDA Vincent	POUR	ROUMAT Gérard	POUR
GRASSET Cécile	POUR	MARENDA Yoann	POUR	VEDRENNE Jean	POUR
GENDRE Valérie	POUR	METIFEU Francis	POUR	VIGNERON Sébastien	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S): Laurent PIALHOUX (Procuration à Bernard BAZINET)

**ABSENTS:** 

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Pierre PEYRAZAT

## 2024-01 Délibération portant désaffection et aliénation d'une portion de chemin rural (Lacour et les Chadauds) après enquête publique.

Par délibération en date du 30 janvier 2023 n° 2023-02, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une portion de chemin rural situé en vue de sa cession.

L'enquête publique s'est déroulée du 06 novembre au 20 novembre 2023.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, il est décidé à l'unanimité des membres présents :

## AR Prefecture

024-212400162-20240226-2024\_01-DE Reçu le 28/02/2024 Publié le 28/02/2024

Déposé à la-Préfecture le : Commune d'Augignac-Affichage le Page 1 sur 2

- De désaffecter une portion de chemin rural au lieu-dit Lacour d'une contenance de 1 are et 67 ca (167 m²) en vue de sa cession
- De désaffecter une portion de chemin rural situé rue des lavandières aux Chadauds d'une contenance de 60 ca (60 m²) en vue de sa cession
- De fixer le prix de vente dudit chemin à 4,40 € le m²
- De mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquérir les terrains attenant à leur propriété
- D'autoriser Monsieur le Maire ou le premier adjoint à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le Maire certifie sous sa Responsabilité le caractère Exécutoire de cet acte. Le Maire, Bernard BAZINET Pour copie conforme en Mairie, le 27 février 2024 Au registre sont les signatures Le Maire M. Bernard BAZINET



